

www.fabricerondon.com • + 33 6 09 04 57 55

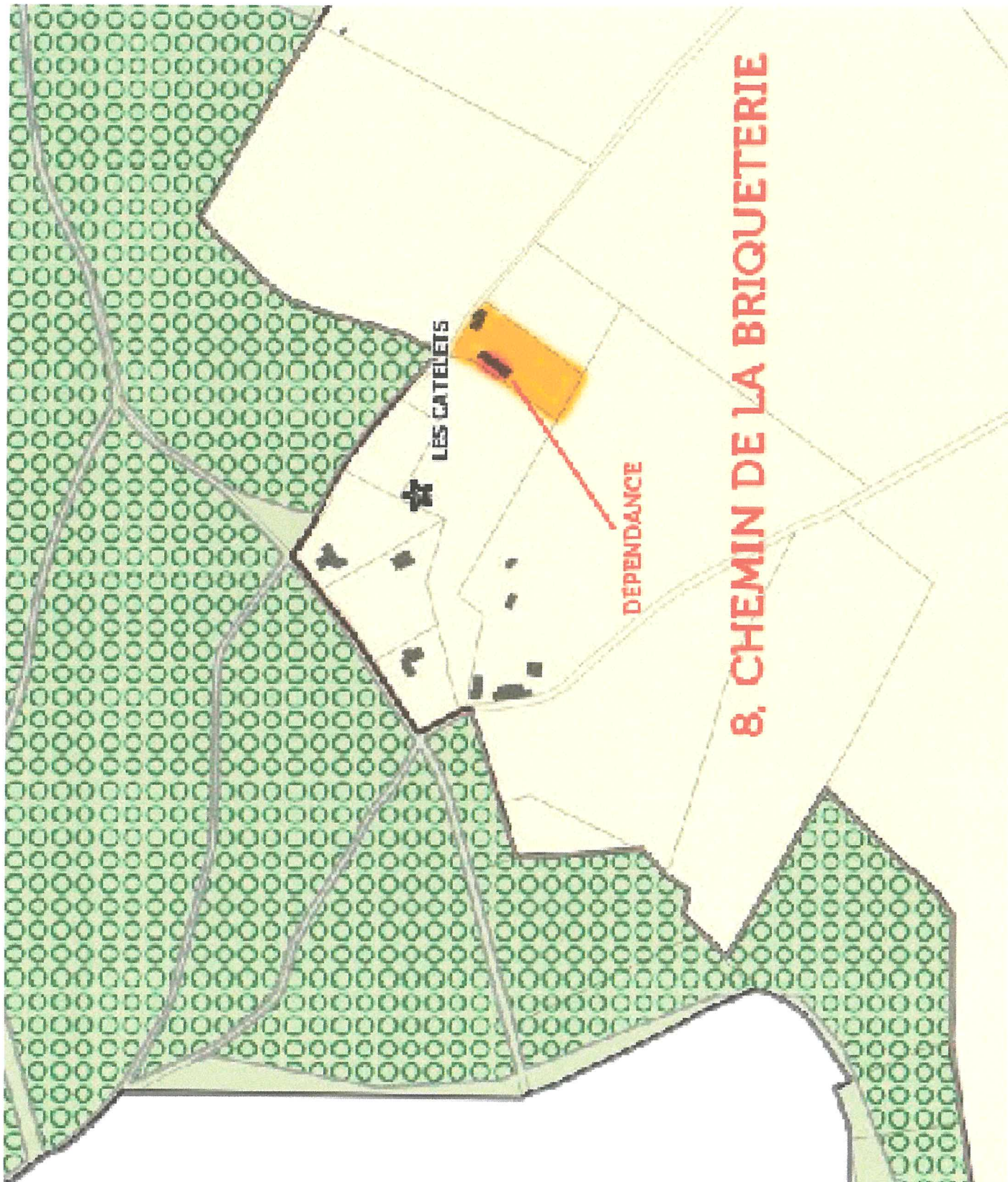
Le 4 mars 2022 à 15:52, freneuse.sur.risle@orange.fr a écrit :

Bonjour,

Suite à votre message, Veuillez trouver ci-joint le retour de service urbanisme qui instruire les demandes urbanismes pour la commune.
Pour le renseignement concernant la rénovation de votre bâtiment en maison sur votre terrain.

A savoir que le bâtiment est situé en zone A du PLUI, que seuls les bâtiments répertoriés par une étoile sur le plan de zonage peuvent faire l'objet d'un changement de destination. « J'ai regardé sur le plan zonage votre bâtiment n'a pas d'étoile, donc il ne peut changer de destination »

8. CHEMIN DE LA BRIQUETERIE





patrice-bonvoisin@wanadoo.fr

mar. 27/09/2022 16:32

Marquer comme non lu

À : Modif n°1 du PLUi;

📎 1 pièce jointe



Bonjour,

L'un de mes habitants Monsieur Fabrice RONDON, 8, Chemin de la Briqueterie Hameau Les Catelets à FRENEUSE SUR RISLE est propriétaire d'une parcelle n°29 située en zone A du PLUi où il réside et un vieux bâtiment en cours de démolition est limitrophe avec une parcelle comportant une étoile et permettant de ce fait un changement d'affectation (plan joint). Monsieur RONDON qui est un professionnel de la photo et directeur artistique, souhaite implanter après travaux son siège professionnel dans ce bâtiment rénové. Les plans montrent la qualité des matériaux choisis et le respect de l'environnement.

Je vous sollicite donc pour accorder cette modification.

Je suis à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement.

Patrice BONVOISIN

Maire de Freneuse-Sur-Risle

Vice-Président CCPAVR

Port. 06 73 69 25 08